



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Le décret qui durcit la loi postale !

Un projet de décret sur les « *statuts initiaux* » de La Poste a été soumis le 14 janvier au comité technique paritaire. Il ne s'agit pas d'une simple mise en musique technique. Un décret, c'est plus discret que la loi ; cela peut aussi faire plus mal. En effet, si ce texte n'est pas modifié, l'exercice du pouvoir disciplinaire sera durci et La Poste échappera davantage à la tutelle de l'État.

► Durcissement du pouvoir disciplinaire

Le PDG de La Poste pourra révoquer ou mettre à la retraite d'office des fonctionnaires. La voie de l'arbitraire est ouverte. Même chez France Télécom, où l'État est minoritaire, c'est le ministre qui prend au final la décision, après avis de la CAP compétente. Pire : avec le jeu en cascade des délégations de signatures, un simple responsable de service pourrait briser la carrière d'un agent. **C'est inacceptable.** D'autant que le droit aux allocations chômage, accordé depuis 2007 aux fonctionnaires, peut pousser aux sanctions radicales...

► Filialisation du service public

Avec ce décret, La Poste sera encouragée à filialiser, donc à privatiser des missions de service public. Non seulement l'avis de la Commission supérieure du service public ne sera plus exigé, mais l'interdiction de vendre « *les infrastructures nécessaires à cette mission* » ne s'appliquera plus à La Poste !

► L'État perd le contrôle

Depuis 1953, il existe des garde-fous pour empêcher les entreprises où l'État est majoritaire au capital à n'en faire qu'à leur tête. Pour la société anonyme La Poste ce contrôle sera fort « *allégé* ». Ainsi, le Gouvernement ne pourra plus fixer le montant des « *jetons de présence* », ni valider les rémunérations des hauts dirigeants ou des mesures relatives « *au statut et au régime de retraites des personnels* » (décret de 1953).

Toutes ces raisons et bien d'autres ont conduit FO COM à voter contre ce projet de décret. Aucune organisation syndicale n'a voté pour. La balle est maintenant dans le camp du Conseil d'État et du Gouvernement. Il est encore temps de modifier ce texte dangereux. **FO COM demande solennellement que l'État assume son devoir de contrôle et exige que les règles statutaires soient respectées en matière de discipline.**

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE